



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif
Génération 2013

Service producteur : Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (Céreq) –
Département des Entrées et Évolutions dans la Vie Active (DEEVA)

Opportunité : avis favorable émis le 25 mars 2015 par la Commission Emploi, qualification et
revenus du travail

Réunion du Comité du label du 27 janvier 2016 (commission Ménages)

Description de l'opération

Depuis 1998, le Céreq a mis en place un dispositif d'enquêtes afin d'étudier tous les trois ans l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Les deux ministères de tutelle du Céreq (le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social) sont à l'origine de l'enquête.

Le dispositif est structuré en deux types d'opérations en alternance :

- Une enquête Génération panélisée (socle de 30 000 à 60 000 questionnaires) comprenant une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif et des réinterrogations cinq et sept ans après la sortie ;
- Une enquête sur une taille plus réduite dite « mini-Génération » (socle de 25 000 questionnaires environ) comprenant seulement une interrogation à trois ans. L'enquête Génération 2013 est de ce type.

Le questionnaire de base aborde les thèmes suivants : le parcours scolaire, l'identification du plus haut diplôme, les diplômes obtenus après 2010, le calendrier mensuel d'activité sur les trois années suivant la sortie du système éducatif avec une description détaillée de l'ensemble des séquences, les caractéristiques individuelles et l'environnement familial. A ce questionnaire de base s'ajoutent plusieurs modules complémentaires pour répondre à des besoins d'extension ou de recherche spécifique. Pour cette enquête Génération 2013, des extensions d'échantillon et/ou de questionnement ont ainsi été demandées par la DGESIP, la DGAFP, la Drees, le CGDD, le CGET, le ministère de la Jeunesse et du sport, l'INJEP et l'Agefiph.

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'Insee, les enquêtes Insertion dans la Vie Active et Insertion Professionnelle des Apprentis de la DEPP, le panel Entrées dans la Vie Active conduit par l'Insee et l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université que le SIES a mis en place. Au niveau européen, les sources d'information proviennent des enquêtes Labour Force Survey qui sont une harmonisation des enquêtes nationales sur l'emploi (Enquête Emploi pour ce qui concerne la France). Par rapport aux enquêtes basées sur une notion de « classe d'âge », le dispositif Génération est fondé sur une notion de « promotion » (sortie du système éducatif une année donnée).

.../...

Dans une visée exploratoire, des appariements avec des sources administratives ont été réalisés ou sont envisagés avec le Fichier Historique de Pôle Emploi et avec les DADS de l'Insee afin de permettre de réaliser des études sur le recours au service public de l'emploi et d'améliorer la qualité de l'information en évitant les effets de mémoire et de reconstruction biographique.

Le Comité de concertation des enquêtes Génération se réunit deux fois par an. Il est composé de la Depp, Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Délégation générale à l'emploi et de la formation professionnelle, de la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique, des partenaires sociaux, des représentants d'observatoires, d'organismes d'études et de recherche (Insee, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Institut de recherche en économie de l'éducation, Observatoire régional de l'emploi). Sur proposition du Comité du label, le Céreq élargira ce Comité de concertation aux associations d'étudiants et de familles et aux représentants de la Politique de la Ville.

L'exploitation des résultats sera principalement réalisée par le Céreq et son réseau de Centres Associés régionaux. Les résultats feront l'objet de publications dans les collections du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, Quand l'École est finie, RELIEF) et sur le site Internet du Céreq. Les fichiers anonymisés d'enquête seront transmis au centre Maurice Halbwachs pour mise à disposition auprès de la communauté des chercheurs.

Les utilisateurs sont divers : les deux ministères de tutelles, les ministères demandeurs d'extensions (Sport, Santé, Fonction publique, Écologie...), les acteurs publics de l'orientation et de l'insertion des jeunes, les acteurs de la formation professionnelle, les observatoires de branches, les Régions, les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, les chercheurs, le grand public (via les médias).

L'enquête « Génération 2013 » concerne l'ensemble des « primo sortants » de formation initiale en 2012-2013 (année scolaire), diplômés ou non de France métropolitaine et des Dom. Il n'existe pas de base nationale des sortants du système éducatif une année donnée. Le Céreq constitue donc sa propre base de sondage de jeunes présumés sortants du système éducatif à partir des bases élèves du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La base de sondage de la Génération 2013 est composée de 1 272 000 jeunes présumés sortants du système éducatif.

Le tirage de l'échantillon de l'enquête a été réalisé début janvier 2016 selon un plan de sondage à un seul degré, équilibré, avec des probabilités inégales. L'échantillon comporte 160 000 individus. L'enquête aura lieu entre avril et juin 2016. Le temps de passation du questionnaire est estimé à 25 minutes.

Il s'agit d'une enquête téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur. Parallèlement à la collecte par téléphone, une collecte multimode internet/téléphone pourrait être menée pour prolonger les expérimentations précédentes d'introduction du mode de collecte par internet. La réalisation des enquêtes sera confiée à un sous-traitant ; il sera chargé de concevoir et d'assurer le développement informatique du questionnaire et d'effectuer la passation des questionnaires par téléphone.

Génération 2013, enquête légère dite « mini-Génération » non panalisée, comprend une seule enquête effectuée à trois ans (2016) et réalisée avec un questionnaire allégé. Le cœur du questionnaire s'articule toujours autour du calendrier professionnel, mais seules l'embauche lors du premier emploi et la description de la situation actuelle font l'objet d'une ouverture de module détaillée. En effet, l'objectif d'une mini-Génération est essentiellement de réactualiser les principaux indicateurs d'insertion professionnelle des jeunes à destination des institutionnels et du grand public. Elle permettra également de répondre aux préoccupations des acteurs publics, partenaires de cette enquête et demandeurs d'extensions (soit d'échantillon, soit de questionnement), et de disposer d'éléments sur l'effet de la réforme du baccalauréat professionnel après 3 ans, en comparant la Génération 2010 (avant réforme) aux sortants de la Génération 2013 (après réforme).

Les principales évolutions du questionnaire par rapport à Génération 2010 sont :

- une légère évolution du champ dans la prise en compte des élèves fonctionnaires ;
- l'ajout de quelques questions pour mieux cerner les individus « hors champ Céreq » ;
- au niveau du parcours scolaire et de l'identification du diplôme, recueil de l'adresse au moment du bac (en vue de travaux de géolocalisation au niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville), auparavant uniquement à la commune ;
- la prise en compte des réformes du système éducatif (BEP, Bac pro) ;
- une reconduction partielle du module sur le non-emploi, rénovation déjà effectuée dans l'enquête « Génération 2010 » à trois ans, permettant de mieux cibler les questions selon les différentes situations de non-emploi ;
- l'ajout de nouveaux modules d'extension (rapport au travail, entrepreneuriat, attractivité de la Fonction publique) ou de modules révisés (thèse, handicap/santé, séjours à l'étranger).

~~~~~

### **Observations générales du Comité du label**

Le Comité souligne que dans son ensemble, « Génération » est un dispositif bien structuré, notamment dans la séquence temporelle des « mini-Génération » et des enquêtes « Génération » lourdes (panélistées).

Le Comité du label rappelle que le présent examen porte sur l'enquête mono-mode (par téléphone) sur la Génération 2013 interrogée en 2016, à l'exclusion de tout autre dispositif. De ce fait, l'examen ne s'applique pas aux enquêtes expérimentales multi-mode (par Internet) envisagées par le service et qui devraient être réalisées dans un avenir proche ; en particulier, pour ces enquêtes expérimentales réalisées hors label, aucune référence au label actuel ne devra apparaître dans le protocole de contact avec les enquêtés (lettres-avis), ni sur le questionnaire. Le Comité rappelle que les enquêtes multi-modes auprès des ménages sont très complexes et doivent faire l'objet d'expérimentations très développées.

Le Comité regrette que la concertation avec l'Unaf et avec les missions locales, qui avaient été demandées lors d'un précédent passage au Comité, n'ait pas été mise en œuvre. Aussi, encourage-t-il le service à associer ces institutions dans leur comité de concertation.

### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

#### **Méthodologie**

Le Comité du label recommande au service d'améliorer les travaux méthodologiques au cours de la période à venir, pour résoudre ou proposer des solutions aux questions soulevées en séance.

#### Échantillon :

Le Comité demande au service de rédiger une note méthodologique claire et précise sur l'ensemble du processus d'échantillonnage et de calcul des poids, en détaillant l'enchaînement des étapes. En particulier, il invite le service :

- à bien distinguer le poids souhaité final de chaque unité, pour les besoins propres du Céreq, et la probabilité de tirage en résultant, qui doit tenir compte de ces différentes étapes (y compris la correction de la non-réponse) ;
- à clarifier les méthodes de calage ;
- à expliciter le calcul des nouvelles probabilités de tirage pour tenir compte des extensions, ainsi que les modalités de réalisation du tirage équilibré, en précisant les variables d'équilibrage.

Cette note, à transmettre au secrétariat du Comité du label, devra bien clarifier les différentes notations et expliciter les formules et les équations de calage ou d'équilibrage, en vue d'une meilleure compréhension par les utilisateurs statisticiens extérieurs, y compris pour la propre documentation du service.

### Champ de l'enquête :

Le Comité a noté qu'il y avait une ambiguïté sur la prise en compte des césures dans le parcours scolaire. Il demande au service de définir clairement, pour ces catégories d'étudiants, l'inclusion ou l'exclusion dans le champ, en regrettant que le mode de collecte actuel conduise à mettre hors champ des étudiants sortis mais ayant accompli une année de césure (voir la circulaire du 22 juillet 2015 définissant les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif).

### **Protocole de collecte**

#### Lettres-avis, mails et dépliant :

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte.

Les versions finalisées des lettres-avis, des mails et du dépliant ont été adressées au secrétariat du Comité du label.

### **Questionnaire**

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

Le Comité demande que lui soit adressée une version définitive du questionnaire.

### **Confidentialité et sécurisation des données**

Suite aux recommandations de la Cnil, le Comité demande au service, d'une part, que soit rappelé, en en-tête des modules relatifs à la santé ou aux discriminations, le caractère facultatif des questions concernées, et, d'autre part, que l'enquêteur dispose d'argumentaires « sur le pourquoi de ces questions » et d'instructions pour ne pas relancer les enquêtés sur ces questions.

De même, le Comité appelle le service à être vigilant sur les questions de sécurisation et de transmission des données entre le prestataire et le service et entre ce dernier et ses partenaires.

Sur les questions de confidentialité, le Comité invite le service à consulter le site de la Cnil pour toutes informations complémentaires.

### **Comité du secret**

Le Comité du label rappelle que le prestataire doit passer au Comité du secret.

Le Comité confirme qu'il ne peut y avoir qu'un seul dépositaire des données. Les autres partenaires du Céreq pour les extensions à l'enquête « Génération 2013 », quel que soit leur statut (y compris s'ils sont SSM), ne peuvent avoir accès aux données individuelles que si celles-ci sont non indirectement nominatives (en clair, les Fichiers de production et de recherche). S'ils veulent accéder à des données qui seraient indirectement ou directement nominatives, ils devraient passer au Comité du secret.

### **Post-enquêtes**

Dans l'hypothèse où le service envisagerait la réalisation de post-enquêtes, le Comité rappelle deux points :

- la question CA30 (en fin de questionnaire du module « Les caractéristiques individuelles et l'environnement familial ») qui annonce l'éventualité de la visite d'un chercheur devra être modifiée, en reformulant la phrase par « Dans les mois qui viennent, seriez-vous d'accord pour avoir un entretien plus approfondi avec un chercheur sur certains éléments de votre parcours professionnel » ;
- le service devra se conformer à la procédure établie par le Comité du label.

## Avenir du dispositif

Le Comité note que la 3<sup>ème</sup> interrogation de la « Génération 2010 » prévue à l'automne 2017 fera l'objet d'un passage au Label avant l'été 2016 et marquera la fin du dispositif actuel, qui aura 20 ans l'année prochaine. Pour le service, ce sera l'occasion de basculer dans un nouveau dispositif à partir de la génération suivante, qui correspondrait – si le calendrier actuel est maintenu - à la « Génération 2016 », enquêtée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre future des nouveaux dispositifs des enquêtes « Génération », fixée en 2018 ou 2019, le Comité suggère au service de réfléchir à des méthodes plus faciles à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le service devra réfléchir à une modalité de présentation des enquêtes au Comité, qui permette d'examiner de manière approfondie la méthodologie au moment de la 1<sup>ère</sup> interrogation, et de ne présenter lors des ré-interrogations ultérieures que les modifications du questionnaire.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête 2016 de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Génération 2013.

**Ce label est valide pour l'année 2016**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus